

**Groupe de travail « Pratiques agricoles » et « Actions  
territorialisées »**

**Compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2021**

**Service régional de l'alimentation  
Service des politiques et police de l'eau**

**Participants : 21 participants, 12 structures (dont DRIAAF et DRIEAT)**

<b>Structures</b>	<b>Représentants</b>
AQUI'Brie	Anne-Elisabeth GAUVIN et Anne REYNAUD
SIARJA	Nathan LOPEZ
SUEZ Eau France	Laetitia CHEGARD
Grand Paris Seine et Oise	Renaud BOULEC
CD Seine et Marne	Noémie MOSSE
CAR IDF	Laure VOISIN
ARVALIS	Aurélie AUGIS
DDT 77	Roland RODDE, Clément ICHANSON et Laurent BEDU
DDT 78	Emilie DAVID
ARS	Nicolas LE PEN
DRIAAF / SREA	Florian VON KERSSENBROCK et Yves GUY
DRIAAF / SRAL	Bertrand HUGUET, Christian DRON, Eva AUSTRUY et Nathalie PIHIER
DRIEAT / SPPE	Chloé STEINMETZ et Laurent TELLECHEA
<b>Excusés</b>	
FNA	Lauriane Fortin
ITB	Henry de Balathier
MSA	Philippe Tran-tan-hai Thierry Michotey
DRIAAF	Bertrand MANTEROLA, Sylvie PIERRARD et Benjamin BEAUSSANT
DRIEAT	Elise DELGOULET

## Ordre du jour :

### **PARTIE I – Produits phytosanitaires et usages régionaux et infra-régionaux**

*Voir diaporama de Christian DRON – DRIAAF / SRAL*

- Contexte d'usage, usage et évolution d'usage des produits phytosanitaires au niveau régional  
*L'actualisation des informations disponibles concernant l'usage et le contexte d'usage des produits phytosanitaires au niveau régional (2019 et 2020). Cette analyse se base sur le suivi d'indicateurs globaux (QSA / NoDU / IV<sup>RICA</sup> (= Indicateur d'usage en € dérivé de la base de données RICA à partir du poste comptable lié aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation) et sur leur évolution en relation avec les éléments de contexte agricole et climatique (assolement, pression biotique) et le contexte économique (prix de vente des cultures).*
- Valorisation infra-territoriale à l'échelle des territoires à enjeu eau. Mise en perspective et comparative des échelles régionales et infra-régionales  
*Une approche infra-régionale de la valorisation des données BNVD au code postal utilisateur final pour les données à destination des territoires à enjeu eau : aires d'alimentation de captages (AAC). 26 AAC sur 55 présentent des données permettant une exploitation robuste : soit 47% des territoires pour une SAU-AAC de 196 000 ha qui représentent 94.5% des 207 000 ha totaux de SAU-AAC d'Ile-de-France. L'exploitation des données vise à caractériser les différentes AAC et dresse un diagnostic en terme de convergence / divergence, homogénéité / dissemblance avec ce qui constaté à l'échelle régionale pour les caractéristiques intrinsèques des AAC et de leurs dynamiques d'évolution.*

### **PARTIE II – Produits phytosanitaires et qualité de la ressource en eau**

*Voir diaporama de Chloé STEINMETZ – DRIEAT / SPPE*

- Données de qualité de l'eau  
*Un état des lieux du niveau de contamination et d'impact des produits phytosanitaires sur les eaux superficielles et souterraine. Enjeu sur la dynamique historique de fermeture des captages et situation qualitative des eaux distribuées aux consommateurs.*
- Point d'actualité et d'information sur la politique de protection des captages prioritaires  
*Un rappel de la politique de protection des captages prioritaires et de l'état d'avancement de l'élaboration des plans d'actions sur les AAC. Une présentation actualisée de la stratégie régionale des captages prioritaires.*

## **PARTIE 1 - Produits phytosanitaires et usages régionaux et infra-régionaux**

Voir diaporama de Christian DRON – DRIAAF / SRAL

### **Suivi d'évolution d'usage**

- Le niveau d'usage a connu une hausse régulière sur la période 2008-2018, pour arriver sur la période 2015- 2019 à des niveaux d'usage supérieurs de 20% à 30% à ceux constatés lors de la phase initiale de mise en œuvre du plan (2008-2009). Les indicateurs QSA et NoDU montrent une dynamique d'évolution similaire avec un pic en 2018 suivi d'une nette baisse en 2019 qui ne correspondent pas à des évolutions d'usage au niveau du terrain, mais à la conséquence d'une stratégie d'achats anticipés des agriculteurs liée à augmentation significative de la taxation redevance pour pollution diffuse (RPD) au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette augmentation de la RPD a eu pour conséquence une phase de sur-achat et de stockage en 2018 et une phase de sous-achat liée au déstockage des achats anticipés de 2018 pour des usages 2019.
- Une analyse pluriannuelle montre que les agriculteurs prennent en compte le niveau de pression biotique des bio-agresseurs en mettant en œuvre une stratégie plus tournée vers l'efficacité. Le développement du bio, dont la surface est passée de 10000 à 28000 ha entre 2015 et 2020, commence à pouvoir contribuer marginalement à une baisse de l'usage global des produits phytopharmaceutiques de la ferme Île-de-France. Il y a en revanche peu d'évolutions de l'assolement (*sur la base des 11 grandes cultures dominantes et occupant 90% de la SAU totale*). Les variations de l'assolement représentent potentiellement un déterminant de premier ordre pour la baisse d'usage des produits phytopharmaceutiques car, sans diversification des assolements et des rotations, il y a un maintien du potentiel d'expression des bio-agresseurs et notamment sur la problématique adventices résistantes. En conséquence, jusqu'à présent se sont des variations d'usage conjoncturelles qui sont constatées et non une évolution structurelle.
- Cette problématique "adventices résistantes" engendre une augmentation des herbicides: +50% sur la période 2008-2020 et leur contribution à la QSA totale est passée de 50 à 70% car il s'agit de substances actives (SA) d'emploi pondéreux (*souvent supérieur à 1 kg/ha*).  
Sur les 10 SA réalisant 60% de la QSA, 8 sont des herbicides: dans l'ordre prosulfocarbe / glyphosate / chlortoluron / pendiméthaline / metamitron / s-metolachlore / propyzamide / flufenacet. Les deux autres étant le chlorméquat (*régulateur*) et le chlorothalonil (*fongicide*).  
Au niveau du NoDU, les 10 premières SA représentant 30% du NoDU sont: metsulfuron (H) diflufenicanil (H) / tebuconazole (F) / lambda-cyhalothrine (I) / flufenacet (H) / cyperméthrine (I) / glyphosate (H) / prosulfocarbe (H) / difenoconazole (F) / pinoxaden (H).

## **Approche infra-régionale et territoires à enjeu eau**

- L'approche infra-territoriale, montre une convergence au niveau des territoires et notamment des AAC avec le niveau régional. Ainsi pour la grande majorité des territoires d'action, les constats faits au niveau régional peuvent être mobilisés / valorisés comme indicateurs de l'évolution de la grande majorité des territoires infra-régionaux: dynamique similaire sur chacun des différents territoires sur la période 2015-2020 par rapport à la dynamique régionale, et phénomène d'anticipation à l'identique d'achat lié à l'augmentation de la RPD en 2018 avec conséquence à la baisse pour l'année 2019 des deux années consécutives 2018-2019, sont démonstratifs et éloquents en terme de convergence avec les constats faits au niveau régional.
- Sur les 56 territoires AAC dont les périmètres sont actuellement délimités, seuls 26 sont considérés comme robustes pour une valorisation des données, les 30 autres ont des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) trop limitées (*SAU <1000-2000 ha*) et sont par là-même soumis aux effets de bords (*liés à la non coïncidence entre le référencement du lieu d'achat et la localisation du parcellaire où sont appliqués les produits phytosanitaires*). Sur ces territoires dotés d'une SAU limitée, un suivi à l'exploitation serait plus pertinent.
- Parmi les 26 AAC dites robustes aux traitement de données, 8 territoires (*représentant une SAU de 95000ha soit 46% de SAU-AAC d'Île-de-France*) ont été plus spécifiquement analysés: Dagny (77), Fosse de Melun (77), Nemours (77), Perthes (77), Vallée Lunain (77), Voulzie (77) Flins-Aubergenville (78), (Ezanville (95). 6 de ces territoires ont des signatures spécifiques, 4 substantiellement inférieures au niveau régional et 2 nettement supérieures pour des raisons soit de spécificité de production (*maraîchage*), soit de contexte de grandes cultures intensives. Deux sont, comme la majorité des autres territoires, très convergents avec les constats faits au niveau régional. Sur les territoires ayant une situation d'usage inférieure au niveau régional, on constate de façon cohérente un développement significatif des surfaces en bio ou en MAEC réduction de produits phytopharmaceutiques, marque favorable de l'animation territoriale.

### **Suite à la présentation « Produits phytosanitaires et usages régionaux et infra-régionaux » les échanges suivants ont lieu :**

---

Aurélié AUGIS – ARVALIS s'interroge sur les raisons du choix de l'année 2015 pour année de référence.

*Il s'agit de la première année qui intègre les données de vente de produits phytosanitaires (PPP) au code postal utilisateur final. Ces données apportent une nette amélioration sur la localisation spatiale de l'usage des produits phytosanitaires. L'année 2015 est une référence haute puisque, considérant les indicateurs Nombre de Doses*

Unité (NoDU) et Quantité de Substance Active (QSA), elle est supérieure de 25% par rapport à l'année 2008 et supérieure de 10% par rapport à la moyenne 2011-2015. En revanche, les caractéristiques propres de cette année 2015 sur l'ensemble des paramètres d'intérêts : usage, contexte agro-climatique et technico-économique, en font une très bonne référence pour l'évaluation des autres années dans le cadre du suivi du plan ECOPHYTO.

Laure VOISIN – CAR IDF demande des précisions concernant l'évolution du NoDU vis-à-vis des doses homologuées qui peuvent changer. Par exemple il y a des différences qui interviennent entre d'anciens produits utilisés à 50% de la dose homologuée et qui aujourd'hui sont remplacés par de nouveaux produits utilisés à 80%-100% de la dose homologuée.

*En effet, les doses homologuées peuvent évoluer en fonction du renouvellement des produits et potentiellement influencer la dose unité par substance active (DU<sup>SA</sup>). C'est d'ailleurs le cas puisque certaines DU<sup>SA</sup> évoluent dans le temps, nécessitant dès lors un réajustement de la base de données complète (série 2008-2020). Cependant, les variations de DU<sup>SA</sup> sont plutôt limitées en raison de la prise en compte de l'ensemble des autorisations de mise sur le marché (AMM) pour la SA donnée.*

*A noter que cette réactualisation de la base de données à l'inconvénient de modifier légèrement l'ensemble des données de NoDU à chaque actualisation.*

- **Valorisation infra-territoriale à l'échelle des territoires à enjeu eau**

Suite à la présentation, les échanges suivants ont lieu :

Laure VOISIN – CAR IDF s'interroge les cultures composant le groupe de cultures à bas niveau d'intrants (BNI) présentées dans la partie de présentation des données des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) et des Zones Agricoles Protégées (ZAP) sur la période 2015 à 2018 – AAC et ZAP (2015-2018).

*Les cultures dites Bas Niveau d'Intrants (BNI) dans le cadre de l'analyse présentée sont le chanvre, le miscanthus, le lin fibre et le taillis courte rotation.*

*La liste utilisée ici est donc plus restrictive que celle de l'Agence de l'eau (qui inclut par exemple les cultures en bio ou les prairies).*

Laetitia CHEGARD – SUEZ Eau de France s'interroge sur la possibilité et la façon de réutiliser les données présentées dans leur animation de captage, car elles ne sont pas exportables sous leur forme actuelle. Mme CHEGARD s'enquiert encore de savoir si les partenaires du groupe auront bien accès aux données sur les AAC, notamment aux indicateurs de suivi sur plusieurs années et aux molécules les plus vendues. Cela permettrait de faire un lien avec les enquêtes et le suivi de qualité d'eau.

Les données brutes de la BNVD sont disponibles sur le site [www.Data.EauFrance.fr](http://www.Data.EauFrance.fr) en open data. Elles sont donc publiques et accessibles à tous.

L'exploitation de données présentée ce jour, montre que les résultats sont robustes et exploitables sur 26 AAC représentant 196 000 ha, soit 94% de la SAU des AAC de la région. Pour 29 AAC de petites tailles (<1000 ha) et représentant au global 11 400 ha, les résultats manquent de robustesse et ne sont que partiellement exploitables. En effet, pour les territoires dotés d'une SAU globale peu étendue (<1000-2000 ha), les données de la BNVD trouvent leur limite pour les sièges d'exploitations agricoles dont les parcelles d'utilisation des PPP ne sont pas, pour tout ou partie, localisées sur le même territoire. En conséquence, la mise à disposition de jeux de données prétraitées de façon harmonisée est envisageable, sous réserve des difficultés et limites citées précédemment.

La décision et les modalités de mise en œuvre de ce partage d'informations reviendra communément aux directions DRIAf et DRIEAT.

L'objectif de ce groupe est bien de recueillir les besoins de chacun pour pouvoir mettre à disposition les données nécessaires aux animateurs des captages et des territoires à enjeu. Le traitement de données présenté permet de faire un état des lieux des territoires et de monter les potentialités des informations à disposition pour aider à faire avancer les politiques publiques.

- **Mise en perspective et comparative des échelles régionales et infra-régionales**

Suite à la présentation, les échanges suivants ont lieu :

Laure VOISIN – CAR IDF ajoute qu'il y a une véritable difficulté pour connaître la dynamique réelle d'usage des produits phytopharmaceutiques sur ces territoires AAC. Il y a effectivement un problème de localisation du siège de l'exploitation agricole qui peut être dans l'AAC mais dont les parcelles se situent hors de l'AAC : l'usage n'est donc pas à la même localisation que l'adresse de l'utilisateur final renseigné pour la BNVD.

*Il y a en effet des précautions à prendre pour les territoires de petites tailles car les effets de bords ne se compensent pas contrairement aux territoires de plus grandes tailles. Sur les territoires de petites tailles, il conviendrait de mettre en œuvre un suivi spécifique et local des pratiques culturales.*

Anne REYNAUD – AQUI'Brie confirme l'importance des deux visions : la vision de terrain avec les pratiques agricoles et la vision globale régionale avec la BNVD qui permet de donner des tendances d'évolution des usages. Mme REYNAUD s'interroge sur la prise en compte des substances actives (SA) candidates à l'exclusion ou à la substitution et aux évolutions que cela entraîne.

*La présentation faite est focalisée sur les produits phytosanitaires de synthèse, mais il est tout à fait possible de l'élargir, au soufre, au cuivre, aux produits de biocontrôle et d'agriculture biologique. En conséquence, s'il devait y avoir des substitutions ou des*

évolutions – exemple chlorothalonil versus soufre – cela sera identifiable sur les données BNVD.

## **PARTIE 2 - Produits phytosanitaires et qualité de la ressource en eau**

- Voir diaporama de Chloé STEINMETZ – DRIEAT / SPPE

### **• Données de qualité de l'eau**

- En Île-de-France 8% des cours d'eau et 15% des masses d'eaux souterraines sont en bon état écologique contre respectivement 30 et 32% au niveau du bassin Seine-Normandie et en regard d'un objectif 2027 au niveau du SDAGE de 50 et 32%. Sur 223 masses d'eau en Île-de-France, dans 62% des situations la pression estimée a pour cause les produits phytosanitaires, et dans 58% des cas les produits phytosanitaires risquent d'être la cause de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027. Sur la période 1996-2020, la cause d'abandon de captages a majoritairement pour cause les pesticides seuls ou en combinaison avec la problématique nitrates.

**Suite à la présentation «*Produits phytosanitaires et qualité de la ressource en eau*» les échanges suivants ont lieu :**

---

Nicolas LE PEN – ARS demande si des informations quant à l'évolution des abandons de captages sont disponibles : dynamique plus ou moins rapide par rapport aux autres région, accroissement du nombre de captages abandonnés etc.

*L'étude de l'Agence de l'eau montre que sur la période 2012-2017, au niveau du bassin Seine-Normandie, c'est en Île-de-France que la concentration d'abandon est la plus forte.*

*Depuis 2015, on dénombre 89 abandons de captages sur la région. Le nombre d'abandons de captages par an était stable entre 1996 et 2010 (entre 5 et 15 fermetures/an), il y a eu un pic de fermetures en 2011, et depuis cette date le nombre de captages fermés/an est un peu plus élevé (entre 10 et 30 par an). Le pic de 2011 peut s'expliquer par la relance de la politique captage à cette période (mise à jour des bases de données, mutualisations d'ouvrages, etc).*

Emilie DAVID – DDT 78 s'interroge sur la définition de la classification « abandon de captage / captage abandonné ».

*Il s'agit de la fermeture d'un captage en raison de la qualité de l'eau qui y est prélevée. C'est donc un abandon de l'usage d'alimentation en eau potable pour la population humaine.*

- **Point d'actualité et d'information sur la politique de protection des captages prioritaires**
- Les objectifs définis lors des assises de l'eau impliquent que tous les captages prioritaires (80 qualifiés de prioritaires sur 850 existants en île-de-France), soient dotés d'un plan d'action d'ici fin 2021. Par ailleurs à horizon 2025, des engagements entre les collectivités et la profession agricole devront être formalisés sur 50% des captages prioritaires. Actuellement sur les 80 captages prioritaires, 55 bénéficient d'un plan d'action validé, pour 16 autres le plan d'action est en cours d'élaboration et dans 9 situations la démarche n'a pas encore été initiée.
- La stratégie régionale captages (publication nationale du 21 février 2020) vise à mobiliser les acteurs (en particulier des collectivités maître d'ouvrages moins avancées dans leurs démarches de protection), à appuyer les collectivités pour la mise en œuvre d'actions (promouvoir les leviers existants pour la protection des captages, suivre et participer aux COPIL AAC, etc ...), à renforcer les actions directes des services de l'Etat: financements publics, contrôles. Des informations concernant des ressources ou des outils d'accompagnement ont été présentées (centre de ressource OFB, séminaire animation captages au niveau bassin Seine Normandie fin 2021, projet de mallette pédagogique DRIEAT, liens internet).

**Suite à la présentation « Point d'actualité et d'information sur la politique de protection des captages prioritaires » les échanges suivants ont lieu :**

---

Noémie MOSSÉ – CD 77 souhaite savoir si les discussions autour du recensement des acteurs régionaux pour le financement sont encore en cours. Et notamment s'il est possible d'échanger avec la stagiaire présente au sein de la DRIEAT en mission sur les leviers de financements et partenariats sur l'eau.

Jennifer Chauvet est en stage à la DRIEAT, il est toujours possible de prendre contact avec la DRIEAT ([chloe.steinmetz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:chloe.steinmetz@developpement-durable.gouv.fr) et [jennifer.chauvet@i-carre.net](mailto:jennifer.chauvet@i-carre.net)) pour échanger.

Nathan LOPEZ – SIARIA partage un retour d'expérience du SIARJA qui assiste une communauté d'agglomération au sud de l'Essonne. Il y a 2 captages prioritaires (Méréville et Etampes) dont les diagnostics de pression agricole ont été réalisés sur ces AAC. Pour les autres AAC, leur délimitation est en cours de finalisation. Au total il y aura donc 16 AAC en juin 2022 et des plans d'actions seront lancés *a minima* sur les 2 AAC prioritaires.

A l'échelle du bassin versant de la rivière Juine, il y a une stratégie de développement de la filière BNI ici au sens de cultures de chanvre, sarrasin, miscanthus d'agriculture biologique et de l'élevage. Il s'agit d'une stratégie en amont des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT). Cette stratégie n'est pas contractuelle, il n'y a donc pas de signature des agriculteurs mais ce travail s'est

fait en co-construction avec la région IDF, l'AESN, la CAR IDF, le Groupement d'Agriculture Biologique (GAB) IDF et le Conseil Départemental de Essonne. 50 actions ont été identifiées pour une réalisation entre 2020 et 2024. La stratégie s'appuie sur les différents acteurs du territoire.

1 Plan Alimentaire Territorial (PAT) est porté par la CAESE (3 communes): l'objectif est qu'il y ait une synergie entre les actions du PAT et celles de la stratégie filières BNI.

Le SIARJA est en cours de finalisation du Contrat de Territoire Eau Climat (sur volet Trame Verte et Bleue). La CAR IDF sera signataire son engagement sur ces questions de protection de l'environnement.

## **PERSPECTIVES POUR LE GROUPE**

- ⇒ Fusion des GT « Pratiques Agricoles » et GT « Actions Territorialisées ».
- ⇒ 1 ou 2 réunions/an en présentiel avec au besoin des réunions ponctuelles en visioconférence sur des thématiques particulières avec les partenaires concernés.
- ⇒ Partage de données : recueil des besoins de chacun.
- ⇒ Exemples de thématiques à aborder : valorisation des données BNVD pour les animateurs captages, valorisation des acquis des réseaux DEPHY pour les ITK, IFT, intervention d'ingénieurs réseaux, agriculteurs...)

## **Autre :**

Roland RODDE – DDT 77 demande à être ajouté à la liste de diffusion suite à sa prise de poste récente : [roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr).